

CONJONCTURE FINANCIÈRE

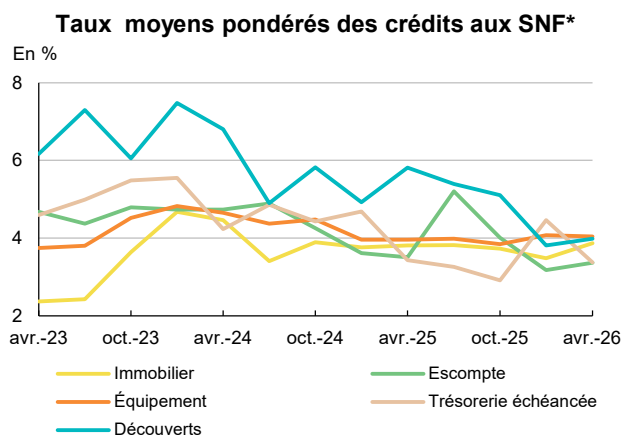
Taux des crédits aux entreprises

La Réunion 2^e trimestre 2026

Les taux des crédits de trésorerie échéancée aux entreprises baissent fortement au 2^e trimestre 2026, après un bond au trimestre précédent. Le taux des crédits d'équipement reste stable, légèrement au-dessus de 4 %. À l'inverse, le taux d'intérêt moyen des nouveaux crédits immobiliers augmente, ainsi que celui des découverts.

- Le taux moyen des nouveaux crédits de trésorerie échéancée baisse fortement au 2^e trimestre 2026. Il passe de 4,46 % en janvier 2026 à 3,38 % en avril 2026, soit une baisse de 108 points de base (pdb) après une hausse de 155 pdb le trimestre précédent. Il se situe en deçà du taux moyen observé au niveau national. Un peu plus de 8 nouveaux crédits sur 10 sont souscrits à taux fixe, pour une durée moyenne de 3,6 ans.
- Le taux moyen des nouveaux crédits d'équipement reste stable, légèrement au-dessus de 4 %. Ces crédits sont souscrits à taux fixe, pour une durée moyenne d'un peu moins de 11 ans et un montant moyen de 178 000 euros.
- À l'inverse, le taux d'intérêt moyen des nouveaux crédits immobiliers augmente de 39 pdb, pour une durée moyenne d'un peu plus de 17 ans et un montant moyen de 373 000 euros. Le taux d'intérêt moyen des découverts s'accroît également de 18 pdb sur le trimestre.

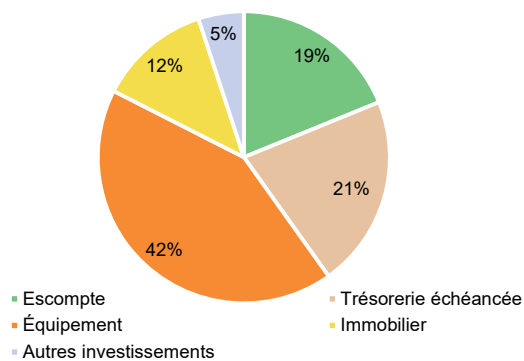
Caractéristiques des nouveaux crédits à La Réunion



Sources : IEDOM, Banque de France (Ruba)

© IEDOM

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF
(sur un an, hors découverts)



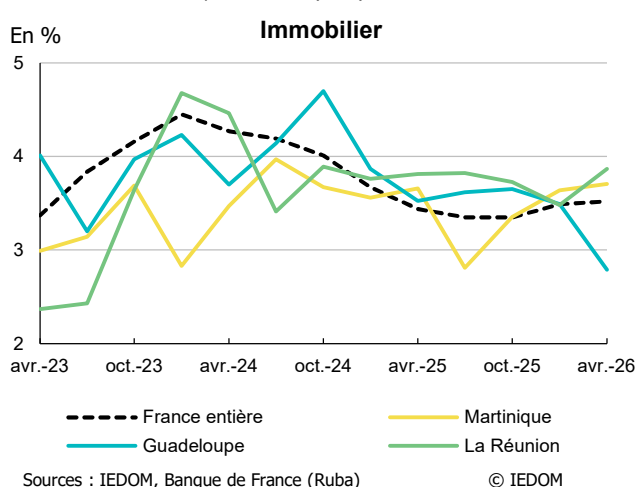
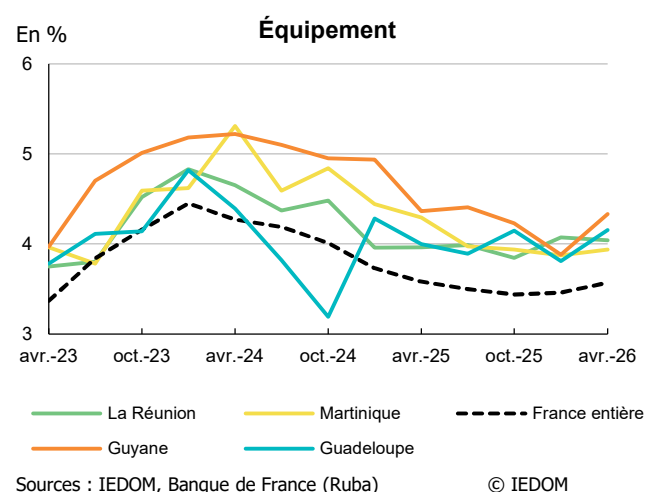
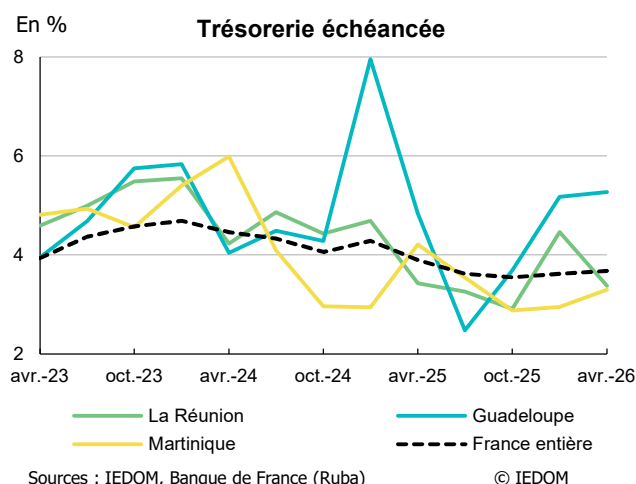
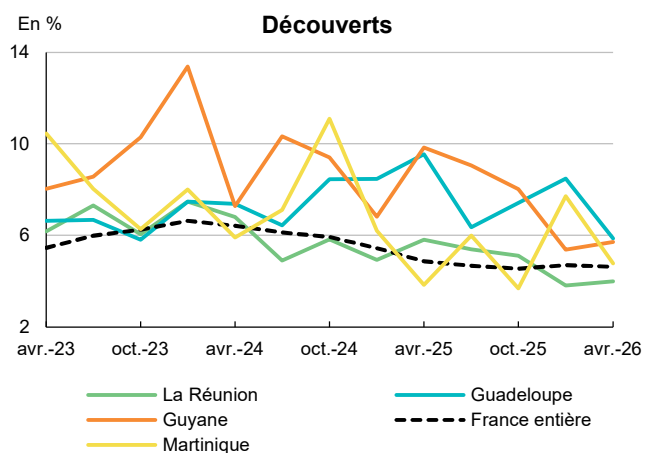
Sources : IEDOM, Banque de France (Ruba)

© IEDOM

Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré Avril 2026 (en %)		Taux moyen pondéré Janvier 2026 (en %)		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	La Réunion	France entière	La Réunion	France entière	La Réunion	France entière	La Réunion	France entière	La Réunion	France entière
Découverts	3,99	4,64	3,81	4,71	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	3,38	3,68	4,46	3,62	43	33	83	22	6,70	3,55
Équipement	4,04	3,57	4,07	3,46	127	113	100	78	4,80	3,60
Immobilier	3,87	3,52	3,48	3,49	205	191	100	80	-	-

Sources : IEDOM, Banque de France (Ruba)

Taux moyens des crédits aux entreprises par géographie



Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers et, dans certaines géographies, pour la trésorerie échancée sont basés sur un plus faible nombre d'observations disponibles. Les taux de crédit immobilier et de trésorerie échancée de la Guyane sont absents, faute de données suffisantes.

Méthodologie

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité à La Réunion, elle se base sur un peu plus de 2 400 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (sec 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse. La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du taux effectif global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les découverts rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie escompte regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La trésorerie échancée correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie Immobilier regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les crédits d'équipement regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les autres crédits d'investissement, il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : P. LA COGNATA ■ Responsable de la rédaction : N. GOBALRAJA

Rédaction : D. PERRAIN ■ Éditeur : IEDOM